

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA ROCHELLE

Séance du 4 mai 2023

Le Conseil communautaire de la CdA de La Rochelle, convoqué le 28 avril 2023, s'est réuni le 4 mai 2023 dans la salle dédiée au bâtiment Vaucanson à Périgny.

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Président,

Membres présents : M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Roger GERVAIS, M. Gérard BLANCHARD, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Vincent COPPOLANI (jusqu'à la 2^{ème} question), M. Jean-Luc ALGAY, M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Stéphane VILLAIN, Mme Marie LIGONNIÈRE (jusqu'à la 3^{ème} question), M. Vincent DEMESTER (sauf à la 22^{ème} question), Vice-présidents ;

M. David BAUDON (sauf à la 15^{ème} question), M. Christophe BERTAUD, M. Patrick BOUFFET, M. Philippe CHABRIER, Mme Katherine CHIPOFF (sauf à la 23^{ème} question), M. Thibaut GUIRAUD, Mme Catherine LÉONIDAS (à compter de la 3^{ème} question), M. Tony LOISEL, M. Marc MAIGNÉ, Mme Marie NÉDELLEC, M. Jean-Pierre NIVET, M. Didier ROBLIN, M. Pascal SABOURIN, Mme Chantal SUBRA, M. Paul-Roland VINCENT, Conseillers délégués ;

Mme Michèle BABEUF, Mme Elyette BEAUDEAU, Mme Lynda BEAUJEAN, Mme Dorothee BERGER, M. Sébastien BÉROT, M. Sébastien BOURAIN suppléant de Mme Marie-Gabrielle NASSIVET, M. Gérard-François BOURNET, M. Jean-Claude COSSET, M. Pascal DAUNIT, Mme Hélène DE SAINT-DO, M. Yves DLUBAK, M. Pierre GALERNEAU, M. Olivier GAUVIN, M. Patrick GIAT, M. Dominique GUÉGO, M. Didier LARELLE, M. Régis LEBAS, Mme Frédérique LETELLIER, Mme Martine MADELAINE (jusqu'à la 13^{ème} question), Mme Océane MARIEL, Mme Line MÉODE, Mme Chantal MURAT, Mme Gwendoline NEVERS, M. Hervé PINEAU (jusqu'à la 13^{ème} question), M. Olivier PRENTOUT, M. Michel RAPHEL, Mme Martine RENAUD, Mme Jocelyne ROCHETEAU, M. El Abbes SEBBAR, M. Jean-Marc SOUBESE, Mme Eugénie TÊTENOIRE, M. Thierry TOUGERON, Mme Marie-Céline VERGNOLLE, Mme Tiffany ROY, conseillers communautaires.

Membres absents excusés :

M. Vincent COPPOLANI (pouvoir à M. Alain DRAPEAU à compter de la 3^{ème} question), M. Bertrand AYRAL (pouvoir à Mme Elyette BEAUDEAU), Mme Marie LIGONNIÈRE (pouvoir à M. Pierre GALERNEAU à compter de la 4^{ème} question), M. Vincent DEMESTER (à la 22^{ème} question), Vice-président ;

M. David BAUDON (à la 15^{ème} question), Mme Katherine CHIPOFF (à la 23^{ème} question), Mme Catherine LÉONIDAS (pouvoir à M. Roger GERVAIS jusqu'à la 2^{ème} question), Mme Marie-Gabrielle NASSIVET représentée par son suppléant M. Sébastien BOURAIN, Conseillers délégués ;

M. Tarik AZOUAGH (pouvoir à M. Jean-François FOUNTAINE), Mme Catherine BENGUIGUI (pouvoir à M. Vincent COPPOLANI jusqu'à la 2^{ème} question), Mme Catherine BORDE-WOHMANN (pouvoir à Mme Tiffany ROY), Mme Josée BROSSARD (pouvoir à Mme Eugénie TÊTENOIRE), M. David CARON (pouvoir à M. Jean-Luc ALGAY), Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ (pouvoir à Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU), M. Franck COUPEAU (pouvoir à M. Olivier GAUVIN), Mme Amaël DENIS (pouvoir

à M. Guillaume KRABAL), Mme Nadège DÉsir (pouvoir à M. Jean-Marc FERRAND (pouvoir à M. Yves DLUBAK), M. Didier GESLIN (pouvoir à M. Tony LOISEL), M. Patrick PHILBERT (pouvoir à M. Gérard BLANCHARD), M. Hervé PINEAU (à compter de la 14^{ème} question), M. Michel TILAUD (pouvoir à Mme Frédérique LETELLIER), Mme Chantal VETTER (pouvoir à Mme Marie NÉDELLEC), conseillers communautaires ;

Secrétaire de séance : M. Yves DLUBAK

n° 15

COMMUNE DE LA JARRIE - LIAISON CYCLABLE DE MAILLAGE - FONDS DE CONCOURS - VERSEMENT

Rapporteur : M. GRAU

Dans le cadre de sa stratégie globale de mobilité, l'Agglomération a adopté le 6 juillet 2017 le schéma directeur cyclable 2017-2030 dont l'objet est de développer les infrastructures cyclables de maillage. Les règles de financement ont évolué le 16 septembre 2021.

Par conséquent, il est proposé de voter le versement d'un fonds de concours d'un montant de 120 487,50 € TTC par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) à la commune de La Jarrie pour la réalisation de deux liaisons cyclables de maillage pour la desserte des hameaux de Chassagné (projet n° 44) et Puyvineux (projet n° 86).

Dans le cadre de sa politique globale de déplacements, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) apporte sa contribution aux travaux de réalisation des liaisons cyclables de maillage dans le cadre du Schéma Directeur Cyclable 2017-2030, adopté le 6 juillet 2017.

A ce titre, la Commune de La Jarrie a sollicité un fonds de concours de la CdA pour la réalisation de deux pistes cyclables de maillage, consistant en l'aménagement de chemins ruraux afin d'assurer une continuité du réseau cyclable.

Ces liaisons cyclables permettront de connecter les hameaux de Chassagné et Puyvineux au centre de La Jarrie et assureront notamment la desserte du collège. A ce jour l'état des chemins ruraux ne permet pas d'usage cyclable.

Le linéaire des nouveaux aménagements est évalué à 885 mètre/linéaire (ml) vers Puyvineux et 1 950 ml vers Chassagné.

Le montant du fonds de concours a été défini en application des ratios du schéma directeur des aménagements cyclables sur une base de 85 € TTC du mètre linéaire pour l'aménagement des chemins ruraux, pris en charge à 50 % du montant TTC du restant dû par la Commune.

Le récapitulatif de l'attribution du fonds de concours de la CdA attribué au projet de la Commune de La Jarrie est le suivant :

La Jarrie : liaison cyclable du bourg vers les hameaux de Puyvineux et Chassagné

	Coût estimatif du projet		Répartition		
	en € TTC (1)	en € HT (2)	CDA Participation CdA (50% du TTC) (3) = (1)/2	La Jarrie Part Commune (50% du TTC) (1)/2	Solde à la charge de la commune après récupération de la TVA (en € HT) (2) - (3)
Liaison vers Puyvineux (projet n° 86)	75 225,00 €	62 687,50 €	37 612,50 €	37 612,50 €	25 075,00 €
Liaison vers Chassagné (projet n° 44)	165 750,00 €	138 125,00 €	82 875,00 €	82 875,00 €	55 250,00 €
TOTAL	240 975,00 €	200 812,50 €	120 487,50 €	120 487,50 €	80 325,00 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- de verser à la Commune de La Jarrie le fonds de concours de 120 487,50 € TTC, selon les ratios plafonds définis dans le Schéma directeur cyclable, à l'issue des travaux sur présentation d'un état des dépenses visé par la commune et par le Trésorier Municipal,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document permettant le versement du fonds de concours ci-dessus défini,
- d'imputer la somme correspondante au Budget principal.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Membres en exercice : 82

Nombre de membres présents : 59

Nombre de membres ayant donné procuration : 17

Nombre de votants : 76

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 76

Votes pour : 76

Vote contre : 0

**POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
LE VICE-PRÉSIDENT
Antoine GRAU**

Signé électroniquement par : Antoine Grau
Date de signature : 15/05/2023
Qualité : Antoine Grau - 1er Vice-président

Signé électroniquement

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

